



## Communiqué du 2 mai

### Le procès en appel de France Télécom s'ouvrira le 11 mai.

Les organisations syndicales et les associations de victimes vous invitent à  
**une conférence de presse mardi 10 mai 2022 à 11h**

■ Salle Henaff, 29 boulevard du temple Paris 3<sup>ème</sup>

L'ensemble des organisations signataires de ce communiqué  
et leurs avocats pourront répondre à vos questions.  
Un dossier de presse sera disponible sur place.

Le procès en appel de France Télécom va débiter le 11 mai 2022. Il fait suite au procès de 1<sup>ère</sup> instance.

Le jugement avait été rendu le 20 décembre 2019, par la 31<sup>ème</sup> Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance condamnant l'ensemble des prévenus pour « harcèlement moral institutionnalisé ».

Ce procès en appel s'annonce une nouvelle fois comme une épreuve pour les parties civiles, plus de deux ans après le jugement initial.

En effet, si l'entreprise Orange a accepté le verdict, l'appel des condamnations par les prévenus avait suscité une vive indignation surtout au regard de la légèreté des peines prononcées, compte-tenu de ce que la seule incrimination de harcèlement moral été retenue et non la requalification en mise en danger de la vie d'autrui.

Cependant cette condamnation exemplaire, qui doit être confirmée en appel, est un message pour toutes les entreprises du pays et de leurs dirigeants.

Malgré le fort retentissement de ce procès en France et à l'international les syndicats sont plutôt inquiets de ce qui semble se profiler.

Des logiques financières qui sacrifient les emplois et font craindre le pire en démontrant qu'Orange n'a pas quitté cette vision des seuls emplois des personnels comme variable d'ajustement économique au détriment d'une véritable innovation et d'une vision à long terme.

Nous attendons donc une confirmation des condamnations qui fasse jurisprudence, et que cette jurisprudence puisse servir de levier pour limiter les risques et défendre les salariés contre des pratiques qui se poursuivent, malgré le jugement de 1<sup>ère</sup> instance

Pour mémoire, les fédérations syndicales et syndicats de France Télécom, ainsi que deux associations de victimes, s'étaient portées parties civiles dans le procès de la crise sociale de 2007-2010, où la direction avait mis en œuvre des méthodes particulièrement violentes de harcèlement institutionnalisé, pour supprimer 22 000 emplois en trois ans, « *par la porte ou par la fenêtre* », dicit Didier Lombard, PDG de l'époque.

**Associations signataires** : ADSPPro (Association d'aide aux victimes et aux organisations confrontées aux Suicides et Dépressions Professionnels)

**Organisations syndicales signataires** : CFE-CGC Orange, CFTC Orange, CGT, SUD, Solidaires, Orange ensemble

## Contacts :

- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC Orange  
[sebastien.crozier@orange.com](mailto:sebastien.crozier@orange.com) - 06 86 27 32 72 – Twitter : @crozierblog
- Patrick ACKERMANN, SUD PTT, [patrick.ackermann@proceslombard.fr](mailto:patrick.ackermann@proceslombard.fr) - 06 81 23 33 84
- Pascale ABDESSAMAD, SUD PTT, [pascale.abdessamad@wanadoo.fr](mailto:pascale.abdessamad@wanadoo.fr) - 06 42 71 31 04
- Christian Mathorel, CGT FAPT [christian.mathorel@cgt-fapt.fr](mailto:christian.mathorel@cgt-fapt.fr) - 06 89 30 40 68
- Jacques LEROY, CFTC Orange, [jacques.leroy@orange.com](mailto:jacques.leroy@orange.com) – 06 07 04 88 33

Dossier de presse ici :

